

Paris, le 15 novembre 2017

## COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU 23 NOVEMBRE 2017

### Réseau des trésoreries placées auprès des ambassades de France

#### 1 – Rappel du contexte de l'évolution du réseau :

La DGFIP dispose d'un réseau de trésoreries auprès des ambassades de France (TAF) dont le périmètre et les implantations revêtent, pour partie, une dimension historique liée à la présence française. Ces postes ont en particulier pour rôle d'exécuter les dépenses et les recettes des ambassades, de payer certaines dépenses militaires, de verser des pensions aux ressortissants d'anciens protectorats ou territoires sous administration française et de diligenter des procédures de saisies extérieures (recouvrement de créances hospitalières publiques par exemple).

Dans une recherche d'efficience et pour tenir compte des évolutions de contexte, la DGFIP s'est orientée dans un plan d'adaptation de son réseau de trésoreries à l'étranger. En lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), elle vient d'achever, au mois de juin 2017, une opération de fermeture de neuf des seize TAF, en deux vagues :

- en 2015 : Londres, Tananarive, Pékin et Abidjan ;
- en 2017 ; Berlin, Rome, Madrid, N'Djamena et Ouagadougou.

Au terme de cette opération, le réseau comptable à l'étranger comporte 213 régies diplomatiques et consulaires et 7 TAF.

#### 2 – Poursuite progressive de l'adaptation de la fonction et de la fermeture du réseau de 2019 à 2021 :

La modernisation et la rationalisation du traitement des opérations comptables à l'étranger (dématérialisation, déploiement de la carte achat, possibilité de réaliser des virements internationaux en devises depuis la France...), de même que la baisse tendancielle de l'activité liée aux pensions cristallisées, conduisent la DGFIP à poursuivre l'adaptation du réseau des TAF.

Cette évolution serait mise en œuvre selon le calendrier progressif suivant :

- 2019 : transfert de l'activité des trésoreries de Dakar, Tunis et Rabat, ainsi que de l'activité civile de la trésorerie de Washington ;
- 2020 : transfert de l'activité des trésoreries de Libreville et d'Alger ;
- 2021 : transfert de l'activité de la trésorerie de Djibouti. L'activité militaire de Washington serait transférée au comptable du Ministère des Armées dans le cadre d'un processus partagé. En effet, la trésorerie de Washington réalise des opérations spécifiques dont la centralisation en France nécessitera une phase de concertation.

Le cadencement de ces opérations permettra d'offrir toute la visibilité nécessaire aux cadres et agents sur la durée possible de leur séjour à l'étranger.

Il s'appuiera sur un bilan et l'expérience commune des précédentes vagues de fermeture de trésoreries, et fera l'objet d'un pilotage attentif et conjoint (mise en place de comités de pilotages centraux et locaux, de feuilles de routes, de documentation technique à destination des régisseurs, de missions conjointes, préfiguration des régies, transferts des contrats).

Enfin, les régies seront accompagnées avec un soutien technique (service SOS COMPTA de la Direction des affaires financières du MEAE) et un suivi pédagogique pour le traitement des opérations des régisseurs par la DSFIPE.